

La lutte juridique

**Il est absolument indispensable de continuer à se battre,
de poursuivre la pression sur le Conseil d'Etat**

D'ores et déjà nous savons qu'une très grosse bataille juridique va se dérouler dans les semaines qui viennent:

- cahier des charges,
- ouverture de la «boîte noire» pour connaître la notation détaillée de l'évaluation DECFO-SYSREM et l'ensemble de la documentations sur les métiers,
- inégalités de traitement,
- contestation de la classification pour les emplois individuels (commission de recours et Tripac),
- classifications des fonctions.

Bientôt, une fiche juridique permettra à chacun-e de s'orienter dans toutes les démarches et de savoir ce qu'il faut faire et quand.

Négos, comment ça tourne?

Les négociations, liées à notre lutte, ont permis quelques avancées. Elles sont réduites, fragiles et le Conseil d'Etat tente, sans cesse, de les attaquer, de les limiter, d'en réduire la portée et le contenu. Nous renvoyons sur le site de **SUD**, www.sud-vd.ch, pour des informations sur le résultat des dernières négociations.

Quelques chiffres intéressants

La fonction publique vaudoise comptait au 1^{er} janvier 27'947 personnes. A ce jour le Conseil d'Etat a donné des informations sur le positionnement de 24'266 contrats. Au 30 septembre, le SPEV avait donné des informations sur seulement 23'125 contrats.

La police (gendarmerie et police de sûreté) n'est pas comprise dans le document du SPEV. Les pasteurs non plus. Il faut également souligner l'absence de ce document des hors classes (niveaux 17 et 18). Nous y reviendrons.

Donc nous avons 26'549 personnes correspondant à 24'266 contrats. Il manque peut-être des gens. Nous le déterminerons dans les prochains jours.

Parmi ces 24'266 contrats, il y a 6451 emplois qui perdent sur le salaire carrière. Avec la bascule, ce nombre pourrait augmenter. Cependant, il faut prendre en compte que les personnes ayant atteint le sommet de leur classe sont environ 40% de l'effectif total. Ce qui ici doit correspondre à 2580 contrats.

Il reste donc 3871 contrats avec salaire carrière attaqué. Sur ces contrats, il faut décompter environ 920 contrats de l'administration qui ne sont pas au sommet de leur classe et qui devraient être revus dans le cadre de la «révérification-reclassification» des classifications du secteur administratif (en tout 1533 contrats). Il faut ajouter à cela les conseillers-es en évaluation et les bibliothécaires.

Enseignants-es, quelle situation?

Du côté des enseignants-es, les 2148 contrats liés à une fonction dont le salaire carrière est attaqué nous renvoient à une situation en termes de perte sur le salaire carrière assez complexe. Tout d'abord, il y a les enseignants-es du secondaire I et II qui connaissent une transition de 11 à 12 et de 12 à 13 (dans des conditions sur lesquelles nous reviendrons). Cette transition limite fortement les pertes dans le secondaire I et mais maintient une déduction du salaire carrière au gymnase de 150'000.- à 200'000.- francs sur la carrière au gymnase.

Par ailleurs, les enseignants-es professionnels-elles B et C en formation perdent et la bascule fait également perdre à des maîtres-esses B et C pourtant formellement revalorisés-es. On peut donc compter entre 300 et 600 enseignants-es perdants en termes de salaire carrière, sans compter les personnes au sommet de leur classe.

En tout, il reste donc, sans compter les emplois des fonctions «revérifiées» et les enseignants-es secondaire I et II en transition 11-12 et 12-13, entre 1300 et 1600 salaires carrière attaqués. Ce sont naturellement de première estimations. Il faut aussi tenir compte du fait que les fonctions «revérifiées» n'évolueront pas toutes de manière favorable.

Les bien lotis-es

Des qui sont mieux lotis-es, ce sont les anciens-ennes hors classes. Tout d'abord, les enclassés-es en 16-17-18 ont disparu du catalogue du SPEV. Ensuite, l'immense majorités de ces heureux-ses salariés-es sont maintenant hors périmètre. Ils-Elles (elles que 17% du total) étaient entre 800 et 1100 hors classes, selon les estimations, il y a encore 2 ans. Ensuite, il n'en restait plus qu'une centaine dans la grille DECFO-SYSREM, en niveau 16, 17 ou 18. Les autres passaient hors périmètre, donc avec des salaires négociables directement. Désormais, à ces hors périmètre viennent s'ajouter la centaine de personnes en 16,17 ou 18. Que sont-ils-elles tous-tes devenus-es? Quel est leur salaire?

Indexation, l'enjeu

L'indexation cette année (octobre 2007 à octobre 2008) est de 2,6% et suppose 54,6 millions. L'indexation de la grille salariale, automatique dans l'actuel système, coûte environ 1,4 millions. Pour mémoire, le Conseil d'Etat met 32 millions en 2008 pour les fameuses revalorisations.

Le même Conseil d'Etat refuse de nous dire s'il paiera l'indexation et nous rappelle que la décision lui appartient et que les syndicats sont uniquement «consultés» (et n'ont donc pas de droit de négociation). A partir de là, faisons nos calculs...

Si le CE ne donne que 2,1% d'indexation, nos salaires auront perdu 0,5 % de leur pouvoir d'achat.

Bravo les gendarmes

La grève administrative paie. Les gendarmes ont gagné 395'000.- francs de salaire carrière après avoir gelé les amendes et négociée avec vigueur. Prenons-en de la graine.

Le DFJC se cherche et nous cherche

De mauvaises langues disent que le DFJC pour les passages de 11 à 12 et de 12 à 13 compterait les 15 ans d'expérience professionnelle seulement pour un emploi à 100%. Si par exemple vous travaillez à 50%, il vous faudra 30 ans pour passer du niveau 11 au niveau 12 ou du 12 au 13. A comparer avec les gendarmes, Si tout cela est vrai, tant de mesquinerie confine à la tromperie.

Pour les collègues enseignants-es en 24-28 plus indemnités, la bascule a été calculée de manière beaucoup plus défavorable que pour d'autres catégories professionnelles dans le même cas. C'est une flagrante inégalité de traitement qui frappe une fois encore les enseignants-es du secondaire II. Autant que le DFJC sache qu'on se battra dur et qu'il aura un procès exemplaire en inégalité de traitement.

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD :

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : PRENOM :

Date de naissance : (Jour, mois, année)

Profession : Service et département :

Lieu de travail : Date d'entrée :
.....

ADRESSE EXACTE: No Postal : Domicile :

Rue, numéro :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE SIGNATURE
.....

(Cotisation annuelle : minimum Fr. 100.- par année)